

## **Affaires courantes au conseil municipal**

### **Les news de Saint Sauveur**

Posté par: sandrine

Publiée le : 06/06/2005 11:10:00

Le conseil municipal s'est réuni mercredi soir en mairie, sous la présidence du maire, Jean Billon, avec un ordre du jour assez chargé, essentiellement consacré aux affaires courantes de la commune.

En préambule, le maire informe les conseillers de la démission, officielle, de Nathalie Rivoal, de son mandat de conseillère municipale, motivée par son départ de la commune.

Travaux. - Local garderie : afin de, notamment, diminuer les coûts de consommations électriques, qui ont explosé pour certains locaux communaux, le conseil décide d'installer à la fois une horloge hebdomadaire et une horloge journalière ainsi qu'un thermostat dans le local qui accueille la garderie péri-scolaire.

- Église (vitrine blindée) : lors de réunion de mai 2004, le conseil municipal, à la majorité, avait décidé de faire réaliser une vitrine blindée pour la conservation de pièces d'orfèvrerie du patrimoine religieux, classées au titre des monuments historiques. Le conseil général et le conseil régional participent financièrement à cette opération estimée à 22 842 € HT. Il reste, à la charge de la commune environ 8 000 €. À l'époque, il avait été demandé à la paroisse de participer, pour moitié, à cette dépense. Cette dernière avait refusé et une autre demande a été formulée par le maire. Et par courrier du 20 mai dernier, la paroisse verse un chèque de 500 €. Ce geste, cette « modeste contribution » de la part de la paroisse, ne satisfait nullement les conseillers qui estiment que les objets de culte concernent directement les paroissiens.

- Caveaux : la commune a fait, depuis longtemps, le choix de faire réaliser elle-même les caveaux dans le cimetière communal, afin de conserver une certaine harmonisation. Après avoir consulté plusieurs artisans, le conseil choisit le moins disant, Kerguiduff, pour la réalisation de huit caveaux, à 981 € l'unité, étant entendu que cette somme sera ensuite récupérée lors de la vente de la concession.

- Lotissement des chênes : la première phase d'enfouissement des réseaux (eau, assainissement, électricité, téléphone) est achevée. Afin de permettre la délivrance des permis de construire, la DDE « construction » de Brest va délivrer une attestation de conformité.

Subventions. - Centre d'animation locale : 3 133 €, moins que l'an dernier (4 013 €), parce que pas de navette mise en place, cette année, le mercredi ; Brochelgen : 60 € ; comité des fêtes : 1 220 € ; US Pont-Meur (club de foot) : 800 € ; Aide à domicile en milieu rural : 150 € (77 €, en 2004 ; une augmentation conséquente décidée, en raison de l'embauche d'une secrétaire au niveau du canton de Sizun).

Mission Locale. - Le conseil adopte la modification des statuts permettant à la Communauté de

communes du Pays de Landivisiau de prendre la compétence « mission locale ». Cela étant, le conseil et plus particulièrement le maire déplorent le manque de communication avec la mission locale qui refuse, notamment, de procurer quelques renseignements, sous prétexte de confidentialité. « Si maintenant on ne peut pas faire confiance à un élu et surtout au maire de la commune qui s'informe de la situation de jeunes de Saint-Sauveur qui font appel aux services de la mission locale, où va-t-on ? », s'insurge Jean Billon.

En bref. - Plusieurs jeunes ont été convaincus d'actes d'incivilité et de dégradations de mobiliers et de bâtiments communaux. Des identités ont été relevées. Des parents ont été convoqués, pour être mis au courant du comportement de leur(s) enfant(s). Cela étant, le maire est chargé, par le conseil municipal, de recouvrer auprès des familles, les sommes se rapportant aux réparations.

- Le conseil municipal, à l'unanimité soutien la candidature de Paris aux jeux Olympiques de 2012.